



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale

Séance du 2 octobre 2019

Convocation du 26 septembre 2019

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf, le deux octobre à 20 h 13, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-six septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mmes Pauline Schmidt, Catherine Lequeux, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, Sophie Ganne-Moison, Hélia Cacères, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Dageras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par Mme Chantal Brault,
Mme Sakina Bohu par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
M. Othmane Khaoua par M. Jean-Philippe Allardi,
M. Hachem Alaoui-Benhachem par Mme Sophie Ganne-Moison

Etaient absents non représentés :

M. Xavier Tamby,
M. Thibault Hennion,
M. Timothé Lefebvre

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 2 octobre 2019

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-33,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment son article L 123-6, R 123-7 et R 123-9 et R 123-15,

Vu sa délibération du 5 mai 2014 fixant à huit le nombre de membres et portant désignation des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

Vu sa délibération du 21 mai 2015 désignant M. Benjamin Lanier membre du conseil d'administration du centre communal d'action sociale,

Vu le courrier du 31 août 2019 par lequel M. Benjamin Lanier informe le maire de sa démission du conseil municipal,

Considérant que, suite à la démission d'un des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, il y a lieu de procéder au renouvellement des administrateurs,

Vu les candidatures de MM. Francis Brunelle, Mme Monique Pourcelot, M. Bruno Philippe, Mmes Catherine Arnould, Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mmes Hélia Cacères, Dominique Daugeras,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

CONFIRME que le nombre de représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale s'élève à huit.

DESIGNE MM. Francis Brunelle, Mme Monique Pourcelot, M. Bruno Philippe, Mmes Catherine Arnould, Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mmes Hélia Cacères, Dominique Daugeras en qualité de délégués du conseil municipal au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Philippe Laurent', is written over the text 'le maire'. A blue arrow points from the signature towards the right.